

Procès-verbal de l'assemblée du 03 décembre 2020
(No 19 de la législature 2016 – 2021)

Le Conseil communal d'Etagnières a été convoqué le jeudi 03 décembre 2020 à 20h.00 avec l'ordre du jour suivant :

1. Accueil, appel
2. Communication(s) du Bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Mérites 2020
5. Adoption du PV de l'assemblée du 24 septembre 2020
6. Adoption du préavis 29/12.2020 – Budget 2021
7. Adoption du préavis 30/12.2020 – PPE Auberge
8. Informations de la Municipalité
 - a) *Plan d'affectation communal – Etat de situation*
 - b) *Nouvelle responsable des locations (salles de l'Etang, Carnotzet et Collège*
 - c) *Chemin Pré des Sauges – Point de situation des travaux*
 - d) *Jardin d'enfants de l'Arc-en-ciel – Soutien communal*
 - e) *Compte rendu situation 2020/2021*
9. Divers et propositions individuelles.

Présidence: Monsieur Dominique Martin, Président.

Se sont excusés: Messieurs Alain Burri, Laurent Cherpit, Antony Croxatto et Yves Vionnet.

Absences non excusées : Madame Marielle Seydoux et Monsieur Bernard Guenzi.

En préambule, M. le Président déclare que :

- le conseil communal a été régulièrement convoqué par écrit, dans le délai imparti selon l'art.48 du Règlement du conseil communal d'Etagnières.
- la séance est ouverte au public (art. 51 du Règlement du conseil communal d'Etagnières).
- aucun membre ne peut parler assis, à moins qu'il en ait obtenu la permission du Président (art. 68 du Règlement du conseil communal d'Etagnières).

Puis, M. le Président demande à l'assemblée si l'ordre du jour est accepté ou si des modifications doivent être apportées. Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité par les membres présents.

1. Accueil, Appel.

L'appel faisant ressortir la présence de 27 conseillers, le quorum est ainsi atteint (art. 50 du Règlement du conseil communal d'Etagnières et art.26 LC). L'assemblée peut valablement délibérer. M. le Président déclare la séance ouverte et souhaite qu'elle soit fructueuse. Il se réjouit qu'elle se déroule dans une atmosphère de convivialité et d'ouverture.

2. Communication(s) du Bureau.

M. le Président déclare à l'assemblée : « Vous avez trouvé, sur chaque chaise, un formulaire de candidature à l'élection du Conseil communal. Comme déjà dit lors d'une précédente séance, la commune d'Etagnières allant au-devant d'importantes mutations, nous souhaitons qu'un maximum de conseillères et

conseillers en place poursuivent leur activité pour le bien de la collectivité et de notre belle Commune d'Etagnières.

Comme nous n'allons pas nous revoir avant le délai fatidique pour le dépôt des candidatures, **ce soir, c'est le BON moment** pour annoncer votre candidature ».

3. Communication(s) de la Municipalité.

Aucune communication

4. Mérites 2020.

Jeudi 03 décembre 2020, en préambule du dernier conseil communal de l'année, les Corbeaux, presque au complet, se sont redressés sur leurs pattes et, de leur bec, ont lissés leurs plumes, pour honorer leurs champions.

Le Syndic, M. Pascal Favre, a relevé les performances de chacune et chacun et, Mme Annelise Isaaz, Municipale du dicastère de l'instruction publique leur a remis un diplôme accompagné d'une attention.

Voici le palmarès des lauréats :

- Mélissa Gutschmidt en athlétisme:
 - Individuel :
 - Vice-championne suisse dans la catégorie des moins de 20 ans en 60m. indoor
 - Championne suisse dans la catégorie des moins de 20 ans sur 100m.
 - Obtention de la meilleure performance chronométrique suisse pour une 1^{ère} année sur 100m. dans la catégorie des moins de 20 ans.
- La Jeunesse d'Etagnières, représentée par son président M. Anthony Pittet ainsi que Mlle Marie Turrian et Alexis Bruttin, membres, pour leurs activités de solidarité envers les personnes âgées habitant la Commune lors du confinement lié à la pandémie de Covid 19 au printemps 2020.
- Monsieur Eric Laval, fondateur d'Internéon Sàrl, pour ses œuvres d'ingénierie depuis le début du confinement lié à la pandémie de Covid 19 au printemps 2020. En effet, son entreprise, qui a son siège à Etagnières et des locaux de production au Mont-sur-Lausanne a conçu toute une série de protections en plexiglas qui ont été directement utilisées dans différentes structures sanitaires, administratives et de services. M.Laval a également fait don au service de santé vaudois d'une importante quantité de visières de protection en plexiglas.
- Le Petit Encas, représenté par son équipe de direction, M. Daniel Grossenbacher, Mmes Brigitte Grossenbacher et Marguerite Berti, pour leur titre de Champion du monde des « petits pâtés vaudois » décroché au concours des professionnels à Vevey et pour la qualité constante et reconnue de leurs produits qui fait connaître Etagnières bien au-delà de notre région.

5. Adoption du PV de la séance du 24.09.2020.

Le PV de la séance du 24.09.2020 a été transmis aux membres du Conseil communal avec la convocation de ce jour. Il est déposé sur la table à disposition des conseillers. Sa lecture n'est pas demandée.

M. Chapuisat, municipal de l'urbanisme demande une correction au pt.6.2.

En effet, la mention « *d'un PQ* » doit être remplacée par « Actuellement, des contacts entre M. Bello, Plarel et la Municipalité avancent dans la direction « *d'une modification du plan d'extension* » qui devrait être mis à l'enquête dans le courant de cet automne ».

M. le Président prie le secrétaire d'effectuer la correction puis de l'insérer dans les archives.

6. Adoption du préavis 29/12/2020 « Budget 2021 »

Le préavis municipal et le rapport de la commission de gestion et des finances, demandant aux conseillers d'accepter le Budget ordinaire 2021 ainsi que le tableau des dépenses d'investissements sur 11 ans (2016 - 2026) ayant été joints à la convocation, ils ne sont pas lus.

M. Pascal Favre, Syndic, passe en revue le dossier que tous les conseillers ont reçu avec la convocation en donnant la possibilité aux membres d'intervenir à tout moment.

Il précise que ce budget, qui a déjà été bien développé lors de l'Arrêté d'imposition, est basé sur 1180 habitants et un taux de 73%.

Ce budget, avec des charges de Frs. 5'898'235.00 et des revenus estimés de Frs. 5'763'668.00, laisse apparaître, au budget de fonctionnement, un excédent de charges de 134'567.00 après des amortissements administratifs et financiers de CHF 487'527.00.

M. le Syndic relève les charges les plus importantes qui sont :

- la péréquation pour Fr. 1'536'157.00 et qui est en constante augmentation (*budget 2020 : 1'225'426.00 ; budget 2019 : 1'183'431.00 ; budget 2018 : 1'065'564.00 ; budget 2017 : 964'323.00 budget 2016 : 902'125.00*)
- la réforme policière pour Fr. 150'743.00 (*budget 2020 : 132'125.00 soit +14.1%*)
- l'ASIRE pour Fr. 737'771.00 soit 625.23/habitant (*budget 2020 : 625.06*) reste stable.
- l'EFAJE pour Fr. 290'200.00 (*budget 2020 : 224'445.00*)

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic déclare qu'il laissera le soin à M. le Président de lire les conclusions du préavis municipal lors de la votation.

M. Laurent Vaney, rapporteur de la commission de gestion et des finances, parcourt leur rapport et en lit les conclusions qui demande :

- d'adopter le budget ordinaire 2021 présentant un excédent de charges de CHF. 134'567.-,
- de prendre acte du budget d'investissements avec les réserves qu'il comporte
- et de prendre acte des autres éléments du rapport concernant le budget 2021, notamment du tableau des dépenses d'investissements pour la législature 2021 - 2026.

Ensuite de quoi, la parole n'étant plus demandée, M. le Président lit les conclusions du Préavis municipal qui stipule :

Au vu de ce qui précède et conformément aux dispositions légales en la matière, la Municipalité vous invite à prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETAGNIERES

- *après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2021 et du préavis de la Municipalité,*
- *après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de l'étude de cet objet,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

Décide :

1. *d'adopter le budget ordinaire 2021 présentant un excédent de charges de Fr. 134'567.-;*
2. *de prendre acte du budget d'investissement avec les réserves qu'il comporte;*
3. *de prendre acte des autres éléments du rapport sur le budget 2021, notamment du tableau des dépenses d'investissements pour les exercices 2021 à 2026 et de leur financement.*

et peut ainsi passer au vote.

Votation : A l'unanimité des 27 conseillers présents, le Conseil communal d'Etagnières accepte les conclusions du préavis municipal telles que présentées.

7. Adoption du préavis 30/12.2020 – PPE Auberge.

Le préavis municipal et le rapport de la commission de gestion et des finances, demandant aux conseillers d'accepter la ratification de la constitution d'une charge foncière de Fr. 440'000.- et d'un droit de préemption ainsi que d'un acte d'emption relatifs à l'édification d'un nouveau bâtiment sis à la Rue des Crêts 2 à Etagnières selon les modalités du règlement d'extension partiel de l'auberge avec dérogations ayant été joints à la convocation, ils ne sont pas lus.

M. Pascal Favre, Syndic, précise qu'une mise à l'enquête a été faite et qu'il y a eu 3 oppositions qu'il faudra traiter.

M. Ph.Isaaz : le droit d'emption est en fait un changement d'affectation ?

M. Pascal Favre, Syndic : c'est justement pour s'en protéger que la Municipalité a fait établir ces actes notariaux permettant à la Commune de bénéficier d'un droit d'emption de l'immeuble dans le cas où le propriétaire entamerait une procédure administrative en vue d'un changement de son affectation tendant à la disparition de son restaurant ou si les activités n'ont pas repris jusqu'au 1^{er} décembre 2024.

M. Ph.Isaaz : que se passerait-il si l'exploitation de l'auberge n'est pas d'actualité au 01.12.2024 ?

M. Pascal Favre, Syndic : dans l'hypothèse où un permis de construire a été délivré et dans le cas de non reprise des activités du restaurant sis sur la parcelle 144 jusqu'au 1^{er} décembre 2024, dans les 60 jours, le propriétaire devra verser le montant de la charge foncière à la Commune d'Etagnières. Si la Commune d'Etagnières décide d'acquérir les parcelles en cause (144 et 158), le prix d'acquisition sera réduit du montant de la charge foncière alors en vigueur.

M. J.-P. Martin : quelle est la base de calcul de cette charge foncière de Fr. 440'000.- ?

M. Pascal Favre, Syndic : elle a été déterminée par le Bureau iConsulting SA à Lausanne sur la base d'une expertise immobilière du bâtiment.

M. Laurent Vaney, rapporteur de la commission de gestion et des finances, parcourt leur rapport et en lit les conclusions qui demande de ratifier la constitution d'une charge foncière de Fr. 440'000.- et d'un droit de préemption ainsi que d'un acte d'emption relatifs à l'édification d'un nouveau bâtiment sis à la Rue des Crêts 2 à Etagnières selon les modalités du règlement d'extension partiel de l'auberge avec dérogations.

M. Delmonico se dit frustré sur le fond car, pour un tel objet, la commission d'urbanisme aurait pu fonctionner.

M. Chapuisat, municipal de l'urbanisme lui précise que la commission d'urbanisme avait fonctionné lors de l'élaboration du PPA (Plan Partiel d'Affectation) envisagé lors de la 1^{ère} variante qui impliquait les parcelles Bello

et des Retraites populaires. Le contexte ayant évolué comme développé lors du Conseil de septembre, dans l'objet qui nous concerne ce soir, ce n'est qu'une partie purement financière vis-à-vis du propriétaire qui préserve la Commune en cas de non-respect des engagements.

M. Pascal Favre, Syndic, précise que si un nouveau plan partiel d'extension était présenté par le propriétaire, dans ce cas-là, la commission d'urbanisme devra à nouveau fonctionner et le PPA devrait être accepté par le Conseil communal. Dans le cas de figure actuel, la procédure d'enquête a permis à toutes les parties de faire valoir ses droits au regard de la réglementation en vigueur du plan d'extension partiel de l'auberge.

M. Chatelan déclare que dans ce projet qui a changé de forme, la commission d'urbanisme aurait apprécié d'être consultée.

M. Ph.Isaaz : en page 5 de l'acte notarial du 19 juin 2020, il est stipulé que la charge foncière échoit au 30 juin 2040 ?

M. Chapuisat : les 15 ans démarrent en fait au 1^{er} juillet 2025 ce qui permet que l'auberge soit construite et en fonction au plus tard à cette date.

M. Ph.Isaaz : en page 1 de la Modification d'un pacte d'emption du 05 novembre 2020, il est stipulé que le présent acte prend fin au 18 juin 2030 ?

M. Pascal Favre, Syndic précise qu'il y a deux actes notariés :

- Celui de la charge foncière et du droit d'emption a un délai au 30 juin 2040 en fonction de la durée de la charge foncière de 15 ans.
- L'acte relatif au pacte d'emption échoit au 18 juin 2030. Cette date correspond à l'échéance jusqu'à laquelle la Commune pourrait acquérir les parcelles concernées dans le cas où la charge foncière serait appliquée.

Ensuite de quoi, la parole n'étant plus demandée, M. le Président lit les conclusions du préavis municipal qui stipule :

Au vu de ce qui précède et conformément aux dispositions légales en la matière, la Municipalité vous invite à prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETAGNIERES

- *après avoir pris connaissance du préavis municipal,*
- *après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion et des finances chargée de l'étude de cet objet,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

Décide :

- *de ratifier la constitution d'une charge foncière de Fr. 440'000.- et d'un droit de préemption ainsi que d'un acte d'emption relatifs à l'édification d'un nouveau bâtiment sis à la Rue des Crêts 2 à Etagnières selon les modalités du règlement d'extension partiel de l'auberge avec dérogations.*

et peut ainsi passer au vote.

Votation : A l'unanimité des 27 conseillers présents, le Conseil communal d'Etagnières accepte les conclusions du préavis municipal telles que présentées.

8. Informations de la Municipalité

- a) Plan d'affectation communal – Etat de situation
- b) Nouvelle responsable des locations (salles de l'Etang, Carnotzet et Collège)
- c) Chemin Pré des Sauges – Point de situation des travaux
- d) Jardin d'enfants de l'Arc-en-ciel – Soutien communal
- e) Compte rendu situation 2020/2021

8.a) Plan d'affectation communal – Etat de situation par M. Denis Chapuisat.

Depuis la mise en œuvre de la LAT, les communes ont le devoir de réviser et mettre à jour leur PGA (Plan Général d'Affectation communal).

Ce travail consiste à avoir une vision de 15 ans sur le développement de notre village et d'en définir les bases et intentions ainsi que la réglementation qui en découle.

Le 1^{er} travail que la Municipalité a lancé est de revoir notre Règlement des constructions qui date de 1986 et qui n'est plus toujours d'actualité avec les nouvelles normes en vigueur ; ce qui a pour conséquences de travailler souvent par dérogations afin de pouvoir être en phase avec les normes actuelles.

C'est donc ainsi que les commissions « d'urbanisme » et « des constructions », pour cette partie du PAC (Plan d'Affectation Communal), ont été activées.

De 2016 à fin 2017, ces dernières ont œuvré à la conception et au remaniement de ce nouveau document dont la 1^{ère} ébauche a été présentée à la Municipalité en mars 2018.

Début 2018, pour la seconde partie du travail qui consiste à anticiper et gérer le développement de notre village, la Municipalité et la commission d'urbanisme ont décidé de laisser le dossier un moment en stand-by au vu du gros dossier de la traversée souterraine du village par le LEB qui aura de grosses incidences urbanistiques pour ce dernier. En effet, il a été jugé inopportun de travailler sur une réflexion de développement alors que de nombreuses questions étaient encore ouvertes.

La réflexion était judicieuse car de gros changements ont eu lieu entre la 1^{ère} version présentée et validée dans les enveloppes budgétaires de la confédération, et la reconsidération du tracé qui a totalement changé et qui, à ce jour, pour la version technique est à 95% validée. Son financement, quant à lui, reste encore ouvert et en discussion mais, devrait être traité en principe durant le 1^{er} semestre 2021.

Suite à ces informations et après plusieurs séances de travail et une présentation à la Municipalité, la Municipalité et la Commission ont pu reprendre leurs travaux et préparer un plan d'intention. Ce dernier a été envoyé au Canton pour un examen préliminaire dont la synthèse et les remarques nous permettront d'avancer pour l'affinage et la mise en place de cette vision en accord avec les règles du canton.

A la suite de M. Chapuisat, Municipal de l'urbanisme, M. Chatelan, membre de la commission d'Urbanisme et aménagement du territoire prend la parole pour synthétiser, dans les grandes lignes, la vision du PAC élaborée en collaboration avec la Municipalité.

Il présente les objectifs urbanistiques du Canton qui sont :

- limiter les réserves aux 15 prochaines années.
- densifier le tissu bâti.
- supprimer les plans spéciaux.

La Municipalité a fait part de sa vision et de ses souhaits à la commission d'urbanisme pour finaliser une étude qui sera soumise au Canton et qui acceptera ou refusera les alternatives proposées.

8.b) Nouvelle responsable des locations (salles de l'Etang, Carnotzet et Collège) par M. Bertrand Pittet.

Mme Marianna Moreira ayant démissionné au 31.10.2020, la Municipalité a engagé Mme Monique Cherpit pour la remplacer dès le 01.11.2020.

M. Pittet annonce également le changement de locataire du local de l'ancienne laiterie, Rue du bourg 4. En effet, la famille arménienne qui ne désirait pas poursuivre ses activités a été remplacée par un traiteur, pratiquant également la vente directe à l'emporté, de spécialités iraniennes.

8.c) Chemin Pré des Sauges – Point de situation des travaux par M. Pierre Valet.

Les travaux de réfection du Chemin Pré des Sauges ont débuté le lundi 28 septembre 2020 par l'installation de chantier et le défrichage en une fois. L'entreprise AGV Toni a débuté par l'installation de chantier à la suite des deux dernières villas du Chemin Pré des Sauges, puis par le défrichage des parcelles 315 et 316 de Messieurs Yves Martin et Bertrand Pittet depuis la Croix. Puis sur le talus de la parcelle 885 de Madame Michellod, et d'autres démolitions de murets.

Ensuite, les travaux se sont poursuivis par la pose de rangs de pavés 3 lignes ainsi que la construction des murs de soutènements en « L » avec la pose de drains arrière et pose de canalisations.

Des collerettes ont été implantées afin d'y installer les mâts des luminaires par l'entreprise Jatou SA.

Les travaux de paysagistes par Depping Jardins Sarl ont débuté fin novembre 2020.

Les travaux du chemin côté Jura ont débuté le 24 novembre dernier.

La pose d'enrobé en 2 couches sur fonds chaud sera faite encore en décembre si la météo le permet (temps sec et minimum 10°) ; sinon, ce goudronnage sera effectué au printemps 2021.

La signalisation sera implantée par les potelets POL CONES à la suite des travaux de revêtement par Signal SA.

Tous les lundis une séance de chantier a lieu en présence de l'ingénieur Monsieur Gindroz, du chef de chantier d'AGV Toni, des entreprises concernées au fur et à mesure de l'avancement du chantier, de votre serviteur, ainsi que la participation de tous les propriétaires concernés s'ils le souhaitent. (Tous les propriétaires reçoivent le PV de chantier chaque semaine)

La durée du chantier est prévue jusqu'à la fin de l'année 2020 au maximum en accord avec AGV Toni, voire au printemps 2021 si les conditions météorologiques ne le permettent pas.

M. Valet informe également que la cadence au ¼ d'heure du LEB sera effective à partir du changement d'horaire du 14 décembre prochain.

A partir de cette date, la Ligne de bus 52, desservant Echallens – Assens – Etagnières – Grattapaille au Gymnase de Beaulieu sera également mise en service. Un flyer tout ménage sera distribué dans les communes concernées.

8.d) Jardin d'enfants de l'Arc-en-ciel – Soutien communal par Mme Annelise Isaaz.

Le comité a cherché des solutions financières et des alternatives mais a dû demander de l'aide à la Commune.

Beaucoup de parents sont empruntés par le fait que ce Jardin d'enfants ne fonctionne que le matin. De plus, avec le télétravail, certains parents n'ont plus forcément besoin de ce Jardin d'enfants.

Une possibilité de l'utiliser sans être inscrit est testée jusqu'au 30 juin 2021 et un bilan sera fait ensuite. Une collaboration avec l'EFAJE va également être étudiée.

8.e) Compte rendu situation 2020/2021

En préambule, M. Pascal Favre, Syndic remercie les conseillères et conseillers pour l'acceptation des 2 préavis de cette séance et pour la confiance ainsi témoignée à l'Exécutif.

Rétrospective 2020

- Mise en œuvre des diverses mesures prises en lien avec la Covid_19.
- Travaux relatifs à l'étude du centre de la localité au regard de la mise en souterrain du I.F.B avec la création d'une nouvelle gare proche de la salle de L'Etang.
- Travaux relatifs au PPA "Rue des Crêts" et au devenir de l'auberge.
- Poursuite des travaux relatifs à la révision du Plan d'affectation communal, du Règlement de police des constructions et du Règlement de classement des arbres.
- Travaux en relation avec les diverses mises à l'enquête (projets rue de la Chapelle 6-8; rue de la Chapelle 7; En Rambuz : Yatoo, ImmoEtagnières, Bantam; Les Ripes : Gentile; rue de la Combe 15 à 19; Fermes de Michel Despont et Bertrand Pittet) ainsi que les diverses enquêtes pour des dossiers de minimales importances.
- Fin de la réalisation des travaux de rénovation du collège (isolation périphérique, vitrages, couverture photovoltaïque, ascenseur et accès au sous-sol, chauffage, WC handicapés, peintures) et aménagements extérieurs.
- Aménagement d'une fresque sur les murs de la gare des Ripes en coopération avec l'ARGdV. Abandon du projet à la suite du refus de la DGMR..
- Réalisation des travaux d'entretien du revêtement de la RC 401 (Validation crédit Cc 12.03.2020).
- Réalisation des travaux d'entretien de la chaussée et de création d'un trottoir à la rue Pré-des-Sauges (Validation crédit Cc 12.03.2020).
- E-governance et poursuite des travaux de gestion des archives.
- Suivi du site internet communal.
- Travaux des municipaux dans leurs dicastères respectifs.

Perspectives 2021

- Elections communales au printemps 2021, assermentation des autorités et mise en route de la législature 2021-2026 (délégations de compétences, Plafond d'endettement).
- Présentation à l'approbation du Conseil communal d'un crédit d'ouvrage pour les travaux de restauration de l'Ancienne église d'Assens (automne 2021) et réalisation de ceux-ci en 2022-2023.

- Poursuite des travaux relatifs à la révision du Plan d'affectation communal, du Règlement de police des constructions et du Règlement de classement des arbres.
- Poursuite, en collaboration avec le LEB, la DGMR, la DGTL des travaux relatifs à l'étude du centre de la localité au regard de la mise en souterrain du LEB avec la création d'une nouvelle gare.
- Présentation à l'approbation du Conseil communal d'un crédit d'étude pour les futurs aménagements routiers au centre du village et au Ch. de l'Etang en relation avec les accès à la nouvelle gare du LEB (Cc automne 2021).
- Poursuite des travaux en vue de la finalisation du projet de réalisation d'une nouvelle auberge à la rue des Crêts.
- Travaux en relation avec les diverses mises à l'enquête (projets : En Rambuz; Antennes de téléphonie mobile au cimetière et au centre sportif; traitement des céréales au Ch. du Saux; Rue de la Chapelle 6-8; Auberge Rue des Crêts) ainsi que les diverses enquêtes pour des dossiers de minimales importances.
- Révision du Plan de gestion forestier et du concept de communication relatif.
- Révision du Règlement de police.
- Réfection partielle du revêtement du chemin d'amélioration foncière DP N°11 en collaboration avec la Commune de Boussens.
- Etude du concept de mise en œuvre des travaux de remplacement de certains tronçons d'éclairages publics.
- Analyse du fonctionnement, de l'accessibilité et de l'amélioration des infrastructures de la déchetterie.
- E-governance et poursuite des travaux de gestion des archives.
- Travaux des municipaux dans leurs dicastères respectifs.

M. Pascal Favre, Syndic annonce également que, suite à des discussions avec « Monsieur prix », le Service de l'eau de la Ville de Lausanne a dû baisser le prix de l'eau qui sera, dès le 1^{er} janvier 2021, de Fr. 1.83 au lieu des 1.92 actuel. De plus, dans ce prix, sera inclus une contribution facultative d'un centime par m3 en faveur du « Fonds solidarité international eau » qui œuvre à la réalisation de projets en liaison avec la distribution de l'eau dans les régions défavorisées, plus spécifiquement en Afrique. Cette contribution facultative apparaîtra sur votre facture et chacun qui ne désire pas participer à la contribution de ce fonds devra en aviser le Service de l'eau de la Ville de Lausanne.

Pour terminer, M. le Syndic souhaite les bons vœux de la Municipalité à tous les conseillers communaux ainsi qu'à leur famille. Il espère que les soucis sanitaires qui ont « chargé » cette année 2020 ne se prolongeront pas durant toute l'année 2021.

9. Divers et propositions individuelles

M. le Président rappelle à toutes les conseillères communales et à tous les conseillers communaux de ne pas oublier de remplir la feuille de candidature pour le renouvellement des autorités au printemps 2021.

M. Ph. Isaaz, au nom du Conseil, transmet également les bons vœux de l'assemblée à la Municipalité et au Bureau et il les remercie déjà pour tous les travaux annoncés en 2021.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président rappelle, aux Conseillères et Conseillers, les dates des séances 2021 qui figurent également sur la convocation à cette séance afin que chacun puisse les agender et qui sont :

- le jeudi 22 avril 2021 à 20h.00
- le jeudi 17 juin 2021 à 20h.00
- le jeudi 30 septembre 2021 à 20h.00
- le jeudi 09 décembre 2021 à **19h.00**

A 22h.20, M. le Président clôt la séance en souhaitant également ses bons vœux ainsi que ceux du Bureau à tout un chacun. Il annonce qu'en remplacement du traditionnel repas de fin d'année qui ne peut se tenir, chaque Conseillère et Conseiller recevra un « coffret cadeau » d'une valeur égale à prendre sur le chariot en partant. Il remercie la Municipalité pour la mise en œuvre de ce geste sympathique et apprécié.

M. le Président :
Dominique Martin

le Secrétaire :
Bernard Cherpit